

**MAIRIE DE RICHEMONT**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**24 FEVRIER 2021**

**Président** : Monsieur QUEUNIEZ Jean-Luc, Maire

**Membres Présents** : Mme POESY – M. DAUBER – Mme TERKI-FEKIER – M. VELLE –  
Mme MARIAGE – Mme LEXA – Mme MONIER – M. MATHIS –  
M. DE OLIVEIRA – Mme ZANNINO – M. NARDIN – Mme FRIGERIO –  
Mme VERCELLINO – M. FRIDRICK – Mme MICHEL-REMY

**Excusés** : M. SCHMELTER (procuration M. QUEUNIEZ)  
M. PARIS (arrivé après la délibération n°5/2021)

**Absent** : M. SCHMIDT

Convocation faite le 19 février 2021  
Secrétaire de séance : M. FRIDRICK Louis

☪

*En ouverture de séance, M. le Maire informe le Conseil Municipal que le point 5 : indemnité d'éviction à M. SCHMIDT Armand, est retiré de l'ordre du jour.*

**ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 16 DECEMBRE 2020**

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2020 qui a été transmis à tous les conseillers.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ADOPTE** le procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2020.

- ♦ -

**1/2021 : APPROBATION DE LA REVISION ALLEGEE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**  
**(VALANT RETRAIT ET REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION N° 77/2020 DU 16 DECEMBRE 2020)**

*En préambule, M. le Maire explique que ce point a été soumis au conseil municipal le 16 décembre 2020. Cependant, le vote d'un conseiller municipal intéressé avait été recueilli. Aussi et pour éviter tout recours ultérieur que pourrait rencontrer cette décision M. le Maire propose de retirer la délibération n° 77/2020 du 16 décembre 2020 et de délibérer à nouveau sur ce point.*

Entendu l'exposé ci-dessus de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de retirer la délibération n° 77/2020 du 16 décembre 2020,

- APPROUVE** la révision allégée n° 1 telle qu'elle est annexée à la présente.
- AUTORISE** M. le Maire à signer tous les actes à prendre et toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- INDIQUE** que le dossier du PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie de RICHEMONT aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires – 17, Quai Paul Wiltzer – 57000 METZ.
- DIT** que conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.
- DIT** que la présente délibération accompagnée du dossier de PLU approuvé qui lui est annexé sera transmise en Sous-Préfecture de Thionville, au titre du contrôle de légalité.
- DIT** que la présente délibération sera exécutoire :
- A compter de sa réception par l'autorité administrative compétente de l'Etat (Sous-Préfet de Thionville) et,
  - Après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (premier jour de l'affichage en mairie durant un mois, insertion dans un journal). La date à prendre en considération est celle du premier jour de l'affichage en mairie.

- ♦ -

**2/2021 : APPROBATION DE LA 1<sup>ère</sup> MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**  
**(VALANT RETRAIT ET REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION N° 78/2020 DU 16 DECEMBRE 2020)**

*En préambule, M. le Maire explique que ce point a été soumis au conseil municipal le 16 décembre 2020. Cependant, le vote d'un conseiller municipal intéressé avait été recueilli. Aussi et pour éviter tout recours ultérieur que pourrait rencontrer cette décision M. le Maire propose de retirer la délibération n° 78/2020 du 16 décembre 2020 et de délibérer à nouveau sur ce point.*

Entendu l'exposé ci-dessus de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de retirer la délibération n° 78/2020 du 16 décembre 2020,

**APPROUVE** les modifications apportées au projet de Plan Local d'Urbanisme.

**APPROUVE** la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous les actes à prendre et toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**INDIQUE** que le dossier du PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie de RICHEMONT aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires – 17, Quai Paul Wiltzer – 57000 METZ.

**DIT** que conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

**DIT** que la présente délibération accompagnée du dossier de PLU approuvé qui lui est annexé sera transmise en Sous-Préfecture de Thionville, au titre du contrôle de légalité.

**DIT** que la présente délibération sera exécutoire :

- A compter de sa réception par l'autorité administrative compétente de l'Etat (Sous-Préfet de Thionville) et,
- Après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie durant un mois, insertion dans un journal). La date à prendre en considération est celle du premier jour de l'affichage en mairie.

- ♦ -

### **3/2021 : MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de solliciter le renouvellement de la dérogation pour la modification des horaires scolaires à compter de la rentrée 2021, de la façon suivante :

- ✓ horaires répartis sur 4 jours les lundis, mardis, jeudis et vendredis,
- ✓ de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h 45 à 16 h 15.

**CHARGE** M. le Maire de solliciter l'avis de l'Inspecteur de l'Education Nationale de notre secteur et d'effectuer la demande de dérogation auprès du DASEN.

**AUTORISE** M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

- ♦ -

### **4/2021 : FORET COMMUNALE**

- **PROGRAMME DES TRAVAUX 2021**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** l'exécution du programme des travaux estimés, pour l'exercice 2021, à la somme de 33 790.00 € H.T.

- ♦ -

### **5/2021 : INFORMATION DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT**

M. le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

**VU** l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal du 24 mai 2020,

**CONSIDERANT** l'obligation d'informer le Conseil Municipal des décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal,

**PREND NOTE** des décisions prises et qui sont les suivantes :

**Les marchés suivants ont été attribués :**

- ✓ Diagnostic et amélioration des circulations et stationnement sur l'ensemble de la Commune (prestation d'assistance technique)
  - Convention signée avec la MATEC pour 4 560.00 € H.T.
- ✓ Location d'une nacelle pour remplacement des ampoules au tennis club
  - LOXAM pour 122.10 € H.T.
- ✓ Achat de fuel pour Pépinville
  - SCHEIL pour 3 640.00 € H.T.
- ✓ Achat de panneaux de signalisation et de chantier
  - SIGNATURE pour 1 922.38 € H.T.
- ✓ Installation d'un système anticalcaire dans 4 logements au lotissement séniors
  - ENERLOR pour 1 029.56 € H.T.
- ✓ Achat de vaisselle pour la cantine périscolaire
  - HENRI JULIEN pour 194.80 € H.T.
- ✓ Fabrication et fourniture d'une grille de protection sur la fenêtre de l'agence postale
  - CME CONSTRUCTION METALLIQUE pour 849.00 € H.T.
- ✓ Vérification annuelle de l'alarme des dortoirs de Pépinville
  - LACROIX SECURITE INCENDIE pour 280.00 € H.T.
- ✓ Achat d'un store pour l'agence postale communale
  - SOPALOR pour 410.60 € H.T.
- ✓ Dératisation du réseau d'assainissement, cours d'eau du marabout et des bâtiments communaux
  - HYGIENE EST PEST CONTROL pour 1 280.00 € H.T.
- ✓ Achat de fuel pour Pépinville
  - ECONOMIZ pour 5 220.00 € H.T.
- ✓ Fourniture et pose d'une porte grille antieffraction au local technique
  - CME pour 1 995.50 € H.T.
- ✓ Achat de sachets pour distributeurs ramassage déjections canines
  - ANIMO CONCEPT pour 1 777.49 € H.T.
- ✓ Remplacement de fenêtres logements communaux rue Saint Jacques
  - ACTEA pour 22 891.96 € H.T.
- ✓ Travaux d'impression flyers
  - IMPRIMERIE L'HUILLIER pour 100.00 € H.T.
- ✓ Achat et montage de 2 pneus sur un véhicule communal
  - DEFI PNEUS pour 158.33 € H.T.

- ✓ Dégraissage des hottes de cuisine de la salle Saint-Jacques
  - TECHNI-HOTTES pour 365.00 € H.T.
- ✓ Dégraissage des hottes de cuisine de la salle Sécheret
  - TECHNI-HOTTES pour 365.00 € H.T.
- ✓ Achat de vestes d'hiver pour les agents du service technique
  - WURTH pour 538.16 € H.T.
- ✓ Prestation d'assistance technique pour l'installation d'un parc photovoltaïque
  - Convention signée avec la MATEC pour 4 700.00 € H.T.

- ♦ -

*Vu par Nous, Jean-Luc QUEUNIEZ, Maire de la Commune de RICHEMONT, pour être affiché le vingt-six février deux mil vingt-et-un.*

